



**DISCOURS
DE L'HONORABLE ISIDORE MVOUBA,
PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
A L'OCCASION
DE L'OUVERTURE DE
LA SESSION ORDINAIRE BUDGETAIRE
DU 15 OCTOBRE 2022**

Brazzaville, le 15 octobre 2022

Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre des affaires foncières, du domaine public, chargé des relations avec le parlement ;

Honorables Membres du Bureau ;

Honorables Présidents des groupes parlementaires ;

Honorables Présidentes et Présidents des commissions permanentes ;

Honorables députés, chers collègues ;

Mesdames et Messieurs ;

Tantôt notre monde avance, propulsé par les progrès sociaux ainsi que ceux portés par la science et la technologie.

Tantôt notre monde régresse, tiré par le bas en raison des différents fléaux sociaux, comme la pandémie à nouveau coronavirus, COVID-19, que nous espérons en fin de cinétique, mais aussi, par des guerres, des violences et autres types de menace tel que le terrorisme.

Dans ce pèlerinage terrestre, il faut le dire, le Congo, sous le leadership de Son Excellence Monsieur Denis SASSOU-N'GUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat, poursuit sa « marche vers le développement », dans le travail, la paix et l'harmonie.

Il est maintenant de notoriété publique que le processus démocratique dans notre pays se consolide au fil du temps.

Le Congo est en bonne voie, c'est le moins que l'on puisse dire, n'en déplaise aux esprits chagrins.

Monsieur le Ministre d'Etat ;

Honorables Députés et chers collègues ;

Mesdames, Messieurs ;

Ce 15 octobre 2022 consacre l'ouverture de la première session ordinaire budgétaire de la 15^{ème} législature de notre chambre.

Le plénum des députés que nous constituons, est appelé à examiner et voter le projet de loi des finances 2023, les projets de loi portant sur la cour des comptes et de discipline budgétaire, les contrats de partenariat public-privé, le développement intégré des chaînes de valeurs agricoles et bien d'autres textes de lois.

Alexis Le Gall, un vaillant combattant de la France Libre, écrivait, je cite : « Voter, c'est écrire l'histoire. »

Au cours de la présente session, il nous revient donc de continuer à écrire l’histoire du Congo, en y inscrivant les pages des plus belles.

C’est le lieu de souligner le choix prudent du Gouvernement en ce qui concerne la politique budgétaire ; choix qui a vocation à rétablir les équilibres macro-économiques et avancer vers la diversification de notre économie.

Il convient de souligner que le projet de loi de finances exercice 2023 se doit de prévoir les ressources indispensables à la mise en œuvre du Plan National de Développement 2022-2026, traduction en projets du programme de société du Président Denis SASSOU-N’GUESSO, « Poursuivons la marche. »

Monsieur le Ministre d’Etat ;

Honorables députés, Chers collègues ;

Mesdames, Messieurs ;

Il est aussi soumis à l'attention des Honorables députés le projet de loi qui renforce l'organisation fonctionnelle de la Cour des comptes et de discipline budgétaire.

Ce texte de loi novateur par nature, assure à la Cour des comptes et de discipline budgétaire, une indépendance par rapport aux pouvoirs exécutif et législatif, et une autonomie devant toute autre juridiction.

En outre, il préconise une relation vertueuse entre la Cour des comptes et le Parlement en matière d'exécution des lois de finances, pour ce qui est de la certification, la régularité, la sincérité et la fidélité du compte général de l'Etat.

Comme innovation majeure, ce projet de loi institue le Conseil supérieur de la Cour des comptes et de discipline budgétaire, présidé par le Président de la République.

Pour tout dire, ce projet de loi sacralise l'orthodoxie financière.

De plus, le projet de loi sur les contrats de partenariat public-privé est l'une des réformes qui va dynamiser l'économie de notre pays en la rendant inclusive et compétitive.

Il permet, d'une part aux partenaires privés, de sécuriser et de rentabiliser leurs investissements et, d'autre part à l'Etat, de réaliser les projets structurants qui contribueront à l'amélioration des conditions de vie des congolaises et des congolais.

C'est une avancée majeure.

Monsieur le Ministre d'Etat ;

Honorables députés et chers collègues ;

Le Sage a dit, je le cite : « un peuple qui ne produit pas ce qu'il consomme n'est pas un peuple libre. »

Il faut, tout de même, avouer que, malgré tout, le rêve emblématique caressé depuis longtemps par le Président Denis SASSOU-N'GUESSO sur l'agriculture, se réalise peu à peu.

En effet, la politique de mise en place des Zones Agricoles Protégées consacre la production en grande quantité et en qualité de nombreuses espèces agricoles, comme le manioc, le maïs, pour ne citer que celles-là.

La marche vers le « Congo Tout Agricole » se précise.

C'est tout le sens porté par le projet de loi autorisant les accords de prêt et de don entre la République du Congo et la Banque africaine de développement, qui a vocation à promouvoir une agriculture compétitive et résiliente à travers le développement intégré des chaînes de valeurs agro-alimentaires.

Dans la même optique, et en ma qualité de Président du Réseau des Alliances Parlementaires d'Afrique Centrale pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle, je voudrais saisir l'instant présent, pour remercier le Fonds des Nations Unies pour

l'Alimentation qui vient d'apporter son appui à notre Réseau.

Je ne saurai passer sous silence la célébration, le 16 octobre prochain, de la journée mondiale de l'alimentation, sous le thème « Ne laisser personne de côté ».

En effet, la planète Terre compte encore hélas, des milliers de personnes qui n'ont pas accès à une alimentation nutritive et en quantité suffisante.

L'occasion est toute belle aux parlementaires que nous sommes d'apporter notre pierre à l'édification d'un Congo à faim zéro, pour la concrétisation des droits à une alimentation adéquate.

Je ne pourrai terminer mon propos sans souligner que les populations, surtout celles des grandes villes, sont quotidiennement hantées et troublées par cette sorte de « réchauffement criminel », selon l'expression d'Alain BAUER, professeur de criminologie en France.

C'est pourquoi le Gouvernement de la République se doit d'élaborer des stratégies de choc, pour neutraliser ce phénomène néfaste qui écume nos cités et sème çà et là peur et désolation.

C'est sur cette exhortation que je déclare ouverts les travaux de la première session ordinaire budgétaire de la 15^{ème} législature.

Vive l'Assemblée Nationale !

Vive la République unie et solidaire !

Je vous remercie.

Hymne national